

Doc. N°

Déclaration " Parti de l'émancipation populaire Umugambwe W'Ukusumbura Abarundi Basanzwe."

Date :

Le 23 juillet 1960.

Auteur :

Le Président MBUZIYONJA Pascal.

Objet résumé :

- Le P.E.P. reconnaît les 3 ethnies Twa, Hutu et Tutsi.
- Attitude vis à vis de la monarchie.
- Attitude vis à vis du Gouvernement belge actuel.
- Promotion politique.
- Promotion sociale.
- Promotion culturelle.
- Promotion économique.
- Relations avec d'autres pays.
- Attitude vis à vis des confessions religieuses.
- Attitude vis à vis des autres partis politiques.
- Attitude vis à vis l'opinion publique.

Ruhengeri



883

PARTI DE L'EMANCIPATION POPULAIRE UNUGAMBWE
W'UKUSUMBURA ABARUNDI BASANZWE.

Le P.E.P. adhère à la déclaration universelle des droits de l'homme. Il reconnaît l'existence de 3 ethnies: Twa, Hutu, Tutsi et la caste Ganwa. Il constate que la promotion culturelle, sociale, politique et économique des Twa, Hutu et simples Tutsi n'a pas été poursuivie d'une manière satisfaisante et travaillera pour cette promotion particulièrement pour l'ethnie où sa représentation dans tous les domaines, comparution à son pourcentage de la population (85 %) est très décourageante.

Vis à vis de la monarchie

Le P.E.P. est monarchiste et se réjouit de voir le Mwami accepté de régner constitutionnellement.

Vis à vis du Gouvernement belge actuel:-

Le P.E.P. remercie la Belgique pour la multitude des bienfaits dont elle a gratifié le Burundi et ses habitants. Il constate cependant que le Burundi et ses habitants ne sont pas encore sortis des ténèbres de la féodalité et souhaite en conséquence la continuation de l'oeuvre de la civilisation en étroite collaboration entre les représentants qualifiés de la Belgique et du Burundi.

Il constate à regret que la promotion des déshérités est poursuivie en partie par la Belgique, et en conséquence, l'effort principal du P.E.P., se penchera surtout sur la pratique de la justice sociale. Il souhaite l'accès du Burundi à l'autonomie interne le plus tôt possible, à l'indépendance ensuite. Cependant, il souhaite qu'une certaine émancipation politique, sociale, culturelle et économique, précède cette autonomie et doit en conséquence être provisoirement poursuivie sous la tutelle des Belges.

Il ne permettra ni à la caste féodale de précipiter l'indépendance dans le but de rétablir sa domination sur le peuple, ni au pouvoir tutélaire de prolonger indûment les délais pour maintenir une position opposée aux vœux fondamentaux des Burundi. Il dépensera tous ses efforts à envoyer dans les conseils des véritables délégués du peuple, dont la présence permettra une remise de plus en plus importante des pouvoirs de puissance tutélaire aux Conseils du Burundi.

Promotion politique.

Le P.E.P. accueille avec joie l'introduction du suffrage universel. Il approuve pleinement le système d'élection au second degré pour la constitution du Conseil du Pays et des conseils communaux. Reclame instamment la liberté totale des éligibles et des électeurs; il s'opposera énergiquement à toute tentative éventuelle de pression ou supercherie de la classe féodale ou des autres partis. Il se réjouit de l'intervention du conseil communal dans la désignation du Bourgmestre. Les élus du P.E.P. veilleront à faire nommer des bourgmestres suffisamment fermes pour maintenir l'ordre et la paix dans les communes, et suffisamment humains pour y introduire la justice. Le P.E.P. réclame avec insistance la même intervention du Conseil communal pour la constitution du tribunal coutumier, où devraient s'équilibrer juges et assesseurs Tutsi et Hutu: éleveurs, agriculteurs, etc....

Le P.E.P. réclame en faveur du conseil communal le droit de proposer la destitution des bourgmestres et juges, indignes, droit à exercer sous le contrôle de la tutelle générale.

Promotion sociale:

Le P.E.P. exige la suppression de toute discrimination de fait entre Batutsi, Bahutu, Baganwa et Batwa. Il réclame que les fonctions publiques soient attribuées selon la capacité et non en vertu de l'appartenance ethnique ou familiale. Concernant les deux problèmes fondamentaux du régime foncier et de l'ubugabire, le P.E.P. propose la création d'une commission mixte équilibrée de Baganwa, Batutsi et Bahutu, d'éleveurs et d'agriculteurs, pour chercher ensemble une solution dans la justice. A défaut d'entente à l'amiable, le pouvoir tutélaire devra imposer d'autorité les réformes nécessaires.

Le P.E.P. exige la suppression totale et définitive du travail servile et de la corvée. Il réclame que tout travail soit payé, selon la légalité.

Promotion culturelle.

Le P.E.P. demande la démocratisation de l'enseignement c.à.d. équilibre Hutu-Tutsi. Il souhaite que l'enseignement primaire soit effectivement gratuit et n'exige aucun paiement ni en espèces ni en nature. La participation éventuelle des parents aux divers frais d'internat sera proportionnée à ses revenus, le reste étant supporté par l'Etat. La même proportionalité sera introduite pour tous les frais de l'enseignement secondaire, et ne pourra jamais constituer un taux prohibitif pour les élèves bien doués mais pauvres. P.E.P. constate que le Conseil Supérieur du Pays a pratiqué une politique discriminatoire dans l'octroi des bourses d'études où les représentants des Baganwa, Batutsi, Bahutu jugeront ensemble sur la capacité de l'étudiant. Il sera exigé des Directeurs et Inspecteurs d'écoles que les établissements d'enseignement des divers degrés comptent une proportion convenable de ces trois castes.

Promotion économique.

Le P.E.P. soutiendra toutes les bonnes initiatives du pouvoir tutélaire visant à augmenter le pouvoir économique de la masse: culture industrielle, paysannats, promotion rurale, coopératives, élevages améliorés, etc... Il fera comprendre aux populations les avantages de ces nouveautés, mais il dénoncera les mauvais bergers qui essayeront de les tourner à leur avantage personnel au détriment du peuple.

D'autre part, le P.E.P. souhaite l'industrialisation du Burundi et il favorisera en conséquence, l'introduction, la bonne rémunération et la totale sécurité des capitaux étrangers. De ce côté il respectera les principes de la libre entreprise, et rejettera toute Xenophobie et toute nationalisation.-

Relations avec d'autres pays:

Le P.E.P. souhaite la continuation des liens assez étroits, mais librement consentis entre le Burundi et la Belgique. Il opte dès maintenant la création de la communauté Ruanda-Urundi, dans des mesures compatibles avec le particularisme et la dignité du Burundi. Il souhaite des rapports de bon voisinage et, éventuellement de collaboration en certains domaines, avec ses divers voisins; Congo, Uganda et Tanganyka.

Vis à vis des confessions religieuses:

Le P.E.P. est aconfessionnel. Il entend grouper sans aucune distinction: catholiques, protestants, musulmans, païens etc... Il prône la liberté religieuse et d'opinion et estime que les ministres du culte ont droit au soutien de l'Etat.

Vis à vis des autres partis politiques.

Le P.E.P. souhaite l'existence de plusieurs partis au Burundi. Il est partisan de la tolérance et de la liberté d'expression et d'association. Il ne pense pas que la sauvegarde de l'unité du Burundi requière le système du parti unique.

Vis à vis de l'opinion publique:

Le P.E.P. exige que l'opinion publique burundaise, belge et internationale soit mieux informée de la situation socio-raciale du Burundi. Il demande le maintien de la stipulation de l'ethnie sur les pièces d'identités. Il demande la publication de statistiques précises concernant la part de chaque ethnie dans les fonctions publiques et que les déclarations officielles fassent régulièrement mention des progrès réalisés par les ethnies déshéritées ou tout au moins des efforts faits en ce sens.

Fait à Kitega le 23/7/1960.

Pour le Comité

Le Président

MBUZIYONJA Pascal.

sé/MBUZIYONJA Pascal.